

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 23036
Numéro SIREN : 832 614 168
Nom ou dénomination : ALVEST HOLDING

Ce dépôt a été enregistré le 01/06/2022 sous le numéro de dépôt 54715



20220547152021

DATE DEPOT : 01/06/2022

N° DE DEPOT : 54715

N° GESTION : 2017B23036

N° SIREN : 832614168

DENOMINATION : ALVEST HOLDING

ADRESSE : 100 boulevard du Montparnasse 75014 Paris

MILLESIME : 2021

Grefle du tribunal
de commerce de Paris
Comptes annuels déposés le :

02 JUIN 2022

Sous le N° : 54715

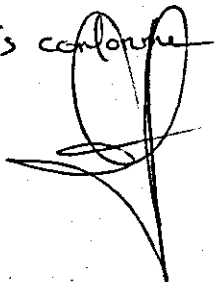


ALVEST HOLDING

Société par actions simplifiée au capital de 5 617 103.95 euros
Siège social : 100, boulevard du Montparnasse 75014 Paris
832 614 168 R.C.S. Paris

COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2021

certifié conforme



Bilan au 31 décembre 2021

ACTIF

(En euros)	Au 31/12/2021		Au 31/12/2020	
	BRUT	Amortissements et Provisions	NET	NET
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Autres immobilisations corporelles	38 939	18 642	20 297	25 239
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	38 939	18 642	20 297	25 239
Participations	564 262 226		564 262 226	563 914 545
Mali de fusion sur titres de participations				
Créances rattachées à des participations	3 148 402		3 148 402	3 085 828
Autres titres immobilisés				
Prêts et dépôts				
Autres immobilisations financières	1 654 163		1 654 163	991 481
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	569 064 791		569 064 791	567 991 854
ACTIF IMMOBILISE	569 103 730	18 642	569 085 088	568 017 093
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	2 326 441		2 326 441	1 284 419
Créances fiscales et sociales	767 489		767 489	72 014
Autres créances	15 320 043		15 320 043	13 280 740
Disponibilités	36 038		36 038	8 615
ACTIF CIRCULANT	18 450 011		18 450 011	14 645 788
Charges constatées d'avance				
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Ecarts de conversion				2 211
TOTAL ACTIF	587 553 741	18 642	587 535 099	582 665 092

PASSIF (avant affectation)

(En euros)	Au 31/12/2021	Au 31/12/2020
Capital	5 617 104	5 617 104
Primes d'émission, de fusion, d'apport	559 465 348	559 465 348
Réserve légale	492 093	444 021
Réserves facultatives	1 654 164	991 481
Réserves réglementées		
Report à nouveau	7 695 602	7 444 918
Résultat de l'exercice	3 613 245	961 439
Provisions réglementées	567 483	422 595
CAPITAUX PROPRES	579 105 039	575 346 906
Provisions pour Risques et charges		116 106
Provisions pour Charges	95 165	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	95 165	116 106
DETTES FINANCIERES		
* Emprunts obligataires		
* Emprunts et dettes auprès des Etablissements de crédit		
DETTES D'EXPLOITATION		
* Dettes fournisseurs et comptes rattachés	671 624	466 068
* Dettes fiscales et sociales	1 472 049	2 795 053
DETTES DIVERSES		
* Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
* Autres dettes	6 191 222	3 940 959
DETTES	8 334 895	7 202 080
Produits constatés d'avance		
Ecarts de conversion		
TOTAL PASSIF	587 535 099	582 665 092

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

L'ensemble des informations données ci-après est exprimé en milliers d'euros, sauf Indication contraire.

La SAS ALBATROS HOLDCO a été immatriculée le 17 octobre 2017 et a été renommée ALVEST HOLDING le 30 janvier 2018. Il s'agit du sixième exercice de la société, mais de son quatrième exercice de 12 mois.

Les comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2021 ont été validés par le Président.

I. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La Société a poursuivi normalement son activité sur l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Dans le cadre des crédits syndiqués mis en place en 2018 et des obligations du Groupe vis-à-vis de ses prêteurs senior, une clause de rendez-vous avec les prêteurs a été fixée durant le deuxième trimestre 2022, assortie de la présentation des éléments de performance à date et d'une présentation actualisée des perspectives 2022 et visant à définir les termes d'un reset du ratio de levier pour les tests du 30 juin 2022 et du 31 décembre 2022.

Ces prêteurs ont toujours pleinement supporté le développement du Groupe et n'ont pas donné de signe qui pourrait faire penser qu'ils ne donneraient pas un accueil positif à cette demande.

II. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun événement significatif n'est intervenu entre le 31 décembre 2021 et la date d'arrêt des comptes.

Le contexte actuel de guerre entre la Russie et l'Ukraine ne devrait pas affecter de manière significative l'activité du Groupe, les ventes tout comme les approvisionnements directs de composants et de matières premières étant très limités avec ces deux pays.

III. REGLES ET METHODES COMPTABLES

1. Principes comptables

Les comptes annuels de l'exercice au 31 décembre 2021 ont été établis en application du règlement ANC n°2014-03.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

2. Immobilisations financières

Les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur actuelle si celle-ci est inférieure. Le coût d'acquisition inclut les honoraires de frais d'acquisition de titres. Ces frais d'acquisition de titres sont amortis sur 5 ans prorata temporis en amortissements dérogatoires.

L'appréciation de la valeur actuelle des titres tient compte des prévisions de flux de trésorerie actualisés. Il est également pris en considération des situations particulières au regard de la position de la société sur son marché, de ses perspectives de développement et de l'intérêt stratégique de la filiale considérée pour le Groupe.

Lorsque la valeur actuelle est inférieure au coût d'acquisition, il est constitué une dépréciation supplémentaire sous forme de provision pour dépréciation de titres de participation.

8. Résultat courant

Dans un souci de cohérence avec les comptes consolidés, la société classe dans le résultat courant les éléments exceptionnels des activités ordinaires, hors éléments liés aux opérations de cession d'immobilisations qui restent présents dans le résultat exceptionnel.

(en milliers d'euros)	Solde au 31/12/2020 (après affectation proposée)	Variation de l'exercice	Solde au 31/12/2021 (avant affectation proposée)	Affectation proposée du résultat	Solde au 31/12/2021 (Après affectation proposée)
Capital	5 617		5 617		5 617
Primes d'émission	559 465		559 465		559 465
Réserve légale	492		492	70	562
Report à nouveau	8 358	<663>	7 695	3 543	11 238
Résultat de l'exercice		3 613	3 613	<3 613>	
Réserve indisponible	991	663	1 654		1 654
Provisions réglementées (1)	423	145	568		568
	575 346	3 758	579 104	0	579 104

(1) Amortissement dérogatoire des frais d'acquisition des titres ALBATROS MIDCO sur une durée de 5 ans prorata temporis

5. Engagements envers le personnel

(en milliers d'euros)	Clôture au 31/12/2020	Variations	Clôture 31/12/2021
Provisions pour retraites	114	<19>	95
Total	114	<19>	95

Une charge de 20 k€ a été constatée sur l'exercice, ainsi qu'un versement de 38 k€ suite à un départ en retraite.

6. Exposition aux risques de marché

Etat des positions de la société face aux risques de taux d'intérêt
Néant.

Etat des positions de la société face aux risques de change
Néant.

7. Etat des échéances des créances à la clôture de l'exercice

Etat des créances (en milliers d'euros)	Montant au 31/12/2021	à un an au plus	à plus d'un an
Créances clients	2 326	2 326	
Créances fiscales et sociales	767	767	
Autres créances (1)	15 320	15 320	
Charges constatées d'avance			
Total	18 413	18 413	

(2) Les autres créances correspondent aux produits d'intégration fiscale 2021 et à la trésorerie de l'intégration fiscale 2020 redescendue chez TLD Group.

11. Situation fiscale**Impôts sur les bénéfices**

La société Alvest Holding a enregistré des produits d'intégration fiscale à hauteur de 4 259 938 euros et une régularisation sur les résultat 2020 de 25 782 euros (gain).

Elle ne payera pas d'impôt au titre du groupe d'intégration fiscale, même après réintégration des charges financière non déductibles.

Situation fiscale différée

Néant

Régime de l'intégration fiscale

A compter du 1^{er} janvier 2019, la société Alvest Holding est devenue la nouvelle tête de groupe.

Au 1^{er} janvier 2018, la société Alvest Holding était devenue la tête de groupe des sociétés ALBATROS MIDCO et ALBATROS BIDCO. Ces trois sociétés ont formé un nouveau périmètre d'intégration fiscale en 2018.

En 2019, le périmètre dont Alvest Holding est tête de groupe a intégré les sociétés regroupées précédemment sous la société Alvest International Equity (Les deux périmètres ont fusionné).

La liste des sociétés incluses dans le périmètre d'intégration fiscale est la suivante :

- Alvest Holding, société tête de groupe
- Albatros Bidco
- Albatros Midco
- Alvest International Equity
- TLD Group
- Adhefin
- Smart Airport System
- Alvest Equipment Services
- Adhetec
- TLD GSE
- TLD Europe
- Sage Parts International

La société Alvest a fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine avec la société Alvest international Equity et ne fait plus partie de la liste ci-dessus.

Une convention d'intégration fiscale a été conclue. Dans cette convention :

- Les charges d'impôt sont supportées par les sociétés intégrées (filiales et mère) comme en l'absence d'intégration fiscale,
- Les économies d'impôt réalisées par le Groupe liées au déficit sont conservées chez la société-mère.

12. Effectif moyen employé pendant l'exercice

En équivalent temps plein	2021	2020
Cadres et agents de maîtrise	9.5	11
Total	9.5	11

13. Dirigeants**Rémunération**

La société ALVEST HOLDING a perçu des honoraires de présidence à hauteur de 30 k€ (15 k€ d'ALBATROS MIDCO et 15 k€ d'ALBATROS BIDCO).

Filiales et participations au 31 décembre 2021

Informations financières (en euros, sauf précision particulière)	Capital (dans la monnaie locale)	Capitaux Propres	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus	Prêts et avances consentis par la Société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la Société	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice	Résultats, bénéfices, pertes du dernier exercice	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice
Filiales et participations				Brute	Nette				
I - RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS concernant les filiales et participations ci-dessous									
A - FILIALES (50% ou moins du capital détenu par la société)									
ALBATROS MIDCO	5 601 475	559 909 772	100,00%	560 871 798	560 871 798	3 023 069	0	<71 062>	
B - PARTICIPATIONS (10 à 50% du capital détenu par la société)									
II - RENSEIGNEMENTS GLOBAUX concernant les autres filiales et participations									
A - FILIALES non reprises au § I									
B - PARTICIPATIONS non reprises au § I									

ALVEST HOLDING

Société par actions simplifiée au capital de 5.617.103,95 euros
Siège social : 100 Boulevard du Montparnasse – 75014 Paris
832 614 168 R.C.S. Paris

PROCES-VERBAL DES DECISIONS COLLECTIVES DES ASSOCIES

EN DATE DU 16 MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 16 mai,

Les associés de la société ALVEST HOLDING (la *Société*) se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social, sur convocation du Président, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Lecture du rapport de gestion du Président,
2. Lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
3. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et quitus au Président et au Directeur Général,
4. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
5. Affectation du résultat de l'exercice,
6. Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
7. Autorisation à donner au Président pour le rachat par la Société de ses propres actions détenues par le FCPE Alvest dans la limite de 10% de son capital social,
8. Autorisation à donner au Président à l'effet d'annuler les actions acquises dans le cadre du rachat de ses propres actions, par voie de réduction de capital,
9. Autorisation à donner au Président à l'effet de réallouer les actions auto-détenues,
10. Renouvellement des commissaires aux comptes,
11. Pouvoirs pour les formalités.

M. Antoine MAGUIN préside la séance en qualité de Président de la Société.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée par chaque Associé, présent ou représenté, au moment de son entrée en séance. Les pouvoirs des Associés représentés ont été

TROISIEME RESOLUTION - Affectation du résultat

L'assemblée générale, sur proposition du Président de la Société, décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021, soit un bénéfice de 3.613.245 euros ainsi :

Bénéfice de l'exercice.....	3.613.245 euros
augmentée du « report à nouveau »	7.695.602 euros
- soit un bénéfice distribuable de.....	11.308.847 euros
- à la réserve légale.....	69.617 euros
- le solde au compte « report à nouveau »	11.239.229 euros

Le report à nouveau passe d'un montant de 7.695.602 euros à 11.239.229 euros et la réserve légale s'élève à 561.710 euros.

Conformément à la loi, il est rappelé qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes depuis la constitution de la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité des voix avec 444.440.611 voix pour et 3.521.615 abstentions.

QUATRIEME RESOLUTION- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion et du rapport spécial des Co-Commissaires aux comptes sur les conventions règlementées, constate qu'aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L. 227-10 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité des voix avec 444.440.611 voix pour et 3.521.615 abstentions.

CINQUIEME RESOLUTION – Autorisation à donner au Président pour le rachat de ses propres actions détenues par le FCPE Alvest dans la limite de 10% de son capital social

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance de la convention de liquidité aux termes de laquelle la Société s'est engagée à assurer la liquidité du FCPE Alvest, du rapport de gestion du Président et du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conditions dans lesquelles les actions de la Société ont été rachetées et utilisées au cours du dernier exercice clos :

- Autorise la Société à racheter, en une ou plusieurs fois et dans la limite de 10% de son capital social, tout ou partie de ses actions qui seront détenues par le FCPE Alvest, et ce afin de permettre à la société de gestion d'honorer en temps utile les demandes de rachat en instance émanant des porteurs de parts du FCPE Alvest ;

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du Président et conformément au dernier alinéa de l'article L. 225-209-2 du Code de commerce, autorise le Président, à réallouer tout ou partie des actions acquises dans le cadre de l'autorisation votée par la présente assemblée générale dans sa cinquième résolution, et qui n'auraient pas été utilisées, à toute personne, qui manifesterait à la Société son intention de les acquérir à un prix définit selon les méthodes de valorisations habituelles ou par le biais d'un expert indépendant.

La présente autorisation est donnée pour une période de 18 mois à compter des présentes résolutions.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au Président, avec faculté de subdélégation, pour mettre en œuvre les opérations visées par cette septième résolution et plus généralement, pour accomplir tous les actes, formalités et déclarations en vue de procéder.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité des voix avec 444.440.611 voix pour et 3.521.615 abstentions.

HUITIEME RESOLUTION – Renouvellement des commissaires aux comptes

L'assemblée générale après avoir constaté l'expiration du mandat des commissaires aux comptes, la société KPMG S.A et la société RSM PARIS, décide de renouveler le mandat des commissaires aux comptes pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité des voix avec 444.440.611 voix pour et 3.521.615 abstentions.

NEUVIEME RESOLUTION - Pouvoirs pour les formalités

L'assemblée générale, donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la loi.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité des voix avec 444.440.611 voix pour et 3.521.615 abstentions.

* *

*

ALVEST

ALVEST HOLDING

Société par actions simplifiée au capital de 5.617.103, 95 euros – 832 614 168 RCS Paris
100 Boulevard du Montparnasse – 75014 PARIS (France)

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Chers Associés,

Nous vous avons convoqués pour vous rendre compte de l'activité de la société ALVEST HOLDING (ci-après la « Société »), des résultats au cours de son exercice social clos le 31 décembre 2021 ainsi que pour soumettre à votre approbation les comptes consolidés et les comptes sociaux annuels de la Société.

Les comptes sociaux ont été établis suivant les normes, principes et méthodes du plan comptable français et les comptes consolidés ont été établis selon le référentiel IFRS.

SITUATION – ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DES SOCIETES CONTROLEES

L'activité du Groupe Alvest (le « Groupe ») s'exerce à travers quatre divisions distinctes :

- **OEM** : Les équipements aéroportuaires d'assistance au sol (cette activité regroupe les sociétés TLD, Aerospecialties et SAS),
- **Alvest Equipment Services** : les services de maintenance et de location de ces équipements (AES et Resonate).
- **Parts & Accessories** : Les pièces de rechanges, accessoires et services associés (Groupe Sage Parts/Page).
- **Adhesive Solutions** : Les solutions adhésives et films techniques destinés à l'aéronautique et au marché industriel (Groupe ADHETEC).

Evolution du périmètre :

Au cours de l'exercice 2021, le Groupe a procédé aux opérations suivantes :

- En mars 2021, et afin de simplifier sa structure juridique, le Groupe a procédé à la dissolution anticipée de la société Lebrun International, société de droit luxembourgeois qui était détenue par TLD Group. Les activités de la société Lebrun International (i.e. la détention des titres de la société Lebrun-Nimy) ont été transférées à TLD Group.
- En juillet 2021, le Groupe a créé la société Alvest Millennium Aviation Leasing IFSC Private Limited (« AMAL »), une société de droit indien détenue à 85% par TLD Group (France) et à 15% par le partenaire

Après 38.8 millions d'euros de charges financières nettes, dont 15.2 millions de perte de change, le résultat avant impôt de la période est une perte de 25.8 millions d'euros à comparer avec un gain de 13.3 millions d'euros de résultat avant impôt sur l'exercice 2020.

Le résultat net après impôts est une perte de 22.4 millions d'euros contre un gain de 5.4 millions d'euros en 2020.

Les prises de commandes du Groupe sur l'exercice s'élevaient à 447 millions d'euros (contre 417 millions d'euros sur l'exercice 2020, soit une augmentation de 7%). Le second semestre s'est traduit par une forte accélération de la prise de commandes, à 280 millions d'euros contre 167 millions d'euros sur le premier semestre. Le carnet de commandes consolidé à fin décembre 2021 s'élève à 216 millions d'euros, en augmentation de 37% par rapport à fin décembre 2020.

Les principaux investissements de l'exercice portent sur les travaux d'aménagement de la nouvelle usine de la société Lebrun pour 471 milliers d'euros, l'aménagement des sites d'Adhetec en France pour 437 milliers d'euros, sur l'aménagement du site de Windsor pour 421 milliers d'euros et sur la constitution d'une flotte de matériel GSE destinée à la location pour 10.562 milliers d'euros.

Les crédits mis en place en janvier 2018 par le pool bancaire, dont l'agent est CACIB, sont les suivants :

- Un financement de type « Term Loan B », de maturité 7 ans et remboursable in fine en janvier 2025. Ce financement a été totalement tiré au 30 janvier 2018 pour des montants de 108 500 000 euros et 249 860 000 US dollars (soit un total de 310 millions d'euros à la date de souscription). Les intérêts payés sont à taux variable augmenté d'une marge de crédit ;
- Un crédit revolving de 75 millions d'euros confirmé sur 6 ans, tiré à hauteur de 19 millions d'euros au 31 décembre 2020.

Le 20 décembre 2018 et dans le cadre de l'acquisition de la société Lebrun International, le Groupe a mis en place un financement complémentaire avec certains prêteurs du pool bancaire pour un montant de 20.000.000 euros ayant la même échéance et les mêmes conditions que le financement de type « Term Loan B » précédent. Ce financement est intégralement remboursé.

Le 20 mars 2019, le Groupe a mis en place un financement complémentaire de 50.000.000 euros (l'« Incremental Facility 2 ») octroyé par des prêteurs existants du pool bancaire et ayant la même échéance et les mêmes conditions que les crédits syndiqués mis en place en janvier 2018. La mise en place de ce financement s'est accompagnée du remboursement intégral de la ligne de financement Incremental Facility 1 de 20.000.000 euros, mise en place lors de l'acquisition de Lebrun International.

Au titre de ces crédits syndiqués, le Groupe doit respecter un certain nombre d'obligations usuelles dans ces types de contrat. En cas de non-respect de certaines d'entre elles, les prêteurs peuvent obliger le Groupe à rembourser par anticipation les financements concernés. Par le biais des clauses de défauts croisés, le remboursement anticipé sur un emprunt peut par ailleurs entraîner l'obligation de rembourser immédiatement d'autres emprunts.

En mai 2020, et afin de diversifier ses sources de financement et de sécuriser sa trésorerie dans le contexte du Covid-19, le Groupe a mis en place un financement complémentaire de 10 millions d'euros octroyés par Bpifrance sous forme d'un Prêt Atout et d'un Prêt Croissance International. Ces prêts ne sont pas assortis de sûretés, ont une maturité de 5 ans et bénéficient d'un différé de remboursement de 1 an. Ils ont été complétés en avril 2021 pour un montant de 5 millions d'euros d'un Prêt Croissance Relance d'une maturité de 10 ans et bénéficiant d'un différé de remboursement de 2 ans.

En juillet 2020, le Groupe avait également procédé à la signature d'un Prêt Garanti par l'Etat français (« PGE ») d'un montant de 40 millions d'euros, octroyé par un syndicat constitué de ses principales banques relationnelles françaises. En juillet 2021, le Groupe a opté pour la prorogation pour une durée de 4 ans du PGE, qui s'amortira en conséquent entre janvier 2022 et juillet 2025.

Covenant applicable aux crédits syndiqués

Au titre des crédits syndiqués, le Groupe doit respecter un certain nombre d'obligations usuelles dans ce type de contrats. En cas de non-respect de certaines de ces conditions auquel il ne serait pas remédié ou renoncé, les prêteurs senior pourraient mettre fin à leur engagement et/ou exiger que tous les montants en cours deviennent immédiatement exigibles. Par le biais des clauses de défauts croisés, le remboursement anticipé sur un emprunt peut par ailleurs entraîner l'obligation de rembourser immédiatement d'autres emprunts.

Les précédentes demandes de waiver sur le ratio de levier effectuées respectivement en novembre 2020 et novembre 2021 ont été accordées à la quasi-unanimité des prêteurs, sans contrepartie financière significative et le niveau du minimum de liquidité qui avait été fixé pour les tests de l'année 2021 (décembre exclus) a été maintenu pour la période allant de fin décembre 2021 à juin 2022 exclus. Le Groupe interprète ses différents accords comme le reflet d'une marque de confiance dans les fondamentaux du Groupe, et de l'esprit de très bonne collaboration et de volonté de supporter le déploiement de la stratégie du Groupe dans lequel ses prêteurs s'inscrivent.

Le pool de prêteur senior n'a pas fait l'objet d'évolutions depuis la mise en place des crédits syndiqués. Il est pour rappel principalement constitué de banques relationnelles et historiques, avec lesquelles le Groupe entretient des relations régulières, et de fonds de dette. Ces prêteurs ont toujours pleinement supporté le développement du Groupe et n'ont pas donné de signe qui pourrait faire penser qu'ils ne donneraient pas un accueil positif aux prochaines demandes.

Les coûts de mise en place des crédits syndiqués ont été imputés aux sociétés portant ces financements. Ces coûts, qui se sont élevés à 13 702 milliers d'euros lors de l'opération de changement de contrôle de 2018 et qui ont été comptabilisés en déduction des dettes correspondantes, s'élèvent à 6 331 milliers d'euros au 31 décembre 2021. Un amortissement de 1 832 milliers d'euros a été comptabilisé en charges financières sur la période allant du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021. Les frais ont été étalés sur la durée du financement, soit 7 ans à l'exception des frais liés à l'Incremental Facility 2 qui ont été étalés sur une durée de 6 ans.

Par ailleurs le Groupe a également enregistré en déduction des autres emprunts les coûts de mise en place du Prêt Garanti par l'Etat (PGE) pour un montant net de -119 milliers d'euros. Ce montant net comprend d'une part la valeur brute des frais d'émission pour un montant de 85 milliers d'euros, un impact de réévaluation de -136 milliers lié à la renégociation des remboursements et d'autre part un amortissement de -17 milliers d'euros comptabilisé sur la période. Ces frais ont été étalés sur la durée du PGE, soit 5 ans.

L'ensemble des coûts de recherche et de développement engagés par le Groupe sur l'exercice, afin d'améliorer sa gamme et de créer de nouveaux produits adaptés à l'évolution des besoins des clients, s'est élevé à 11,4 millions d'euros. Compte tenu de l'application des règles IFRS et des critères retenus par le Groupe, dans l'immobilisation de frais relatifs au développement de projets, le montant immobilisé par le Groupe sur la période s'est élevé à 2,7 millions d'euros.

RESULTATS DES FILIALES ET DES SOCIETES CONTROLEES

La propagation du Covid-19 à l'échelle mondiale et ses vagues successives au cours de l'année 2021 ont eu un impact fort sur les ventes du Groupe de l'exercice.

Compte tenu du faible niveau du trafic aérien, des mesures de préservation de trésorerie prises par les compagnies aériennes ou les sociétés de services aéroportuaires, ou de l'arrêt des opérations des clients, les activités de ventes d'équipements de support aéroportuaires de piste (« GSE ») et de distribution pièces de rechange ont été fortement impactées. Elles ont malgré tout connu une amélioration progressive au cours du second semestre 2021. De leur côté, les activités de services progressent, ainsi que les ventes de films adhésifs du fait des hausses de cadences annoncées par les avionneurs.

Équipements aéroportuaires

La filiale TLD Group, détenue indirectement à 100% par la Société, possède, au travers des filiales TLD America, TLD Japan, Aero Specialties (Boise), TLD Asia Ltd., TLD Asia (Shanghai), TLD MEAI, Powervamp, Lebrun et TLD Europe, un réseau mondial de vente et de service après-vente pour la distribution de ses produits ainsi que SAS et TAS pour la mise en place de services complexes et innovants.

Compte tenu de la forte chute du trafic aérien, des mesures de préservation de trésorerie prises par les compagnies aériennes ou les sociétés de services aéroportuaires, ou de l'arrêt des opérations des clients, l'ensemble des activités du Groupe sont impactées. Ainsi les ventes d'équipements de support aéroportuaires de piste (« GSE ») sont en diminution de 18% avec :

- L'Amérique du Nord qui a mieux résisté avec une baisse limitée de 12% grâce au marché de certaines compagnies aériennes et le marché militaire ;
- La Chine, est en forte décroissance de 42% à cause de l'absence d'ouverture de nouveaux aéroports ;
- La zone européenne est (-15%) suite à l'arrêt du trafic aérien dans la zone ;
- Le Moyen-Orient a connu un fort recul de -15% par rapport à 2020.

Examen des comptes sociaux sur l'exercice clos le 31 décembre 2021 - Analyse des données financières de la Société

Alvest Holding Chiffres clés des comptes sociaux	Du 01/01/2021 au 31/12/2021	Du 01/01/2020 au 31/12/2020
Chiffre d'affaires (en euros)	4.960.736	4.972.723
Résultat courant (en euros)	-506.747	-634.124
Résultat net comptable (en euros)	3.613.245	961.439
Capitaux propres (en euros)	579.105.039	575.346.906

Le résultat courant de la période de la Société intègre comme principal élément des charges d'exploitation d'un montant de 5.608.452 euros.

Constitution d'une réserve indisponible

Suite à l'acquisition de ses propres actions dans le cadre de la liquidité du FCPE, la Société a constitué par diminution du report à nouveau une réserve indisponible de 1.654.164 euros. Cette réserve indisponible correspond au coût d'acquisition des actions auto-détenues par la Société au 31 décembre 2021.

Suite à cette affectation de 662.683 euros à la réserve indisponible au cours de l'exercice 2021 le report à nouveau est passé d'un montant de 8.358.285 euros au 31 décembre 2020 à un montant de 7.695.602 euros au 31 décembre 2021.

Affectation du résultat

Constatant un bénéfice de 3.613.245 euros. Nous proposons de doter la réserve légale jusqu'à que celle-ci représente 10% du capital social et d'affecter la somme résiduelle en report à nouveau.

Ainsi, la réserve légale serait dotée de 69.617 euros pour atteindre 10% du capital social de la Société et le report à nouveau passerait de 7.695.602 euros à 11.239.229 euros.

Conformément à la loi, il est rappelé qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes depuis la constitution de la Société.

Information sur les délais de paiement fournisseurs et clients

Conformément aux dispositions des articles L.441-14 et D.441-6 du Code du commerce, le nombre et le montant total des factures émises ou reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu s'analysent comme suit :

dans la limite de 10% de son capital social et ce, afin d'assurer les demandes de rachat des porteurs de parts dudit FCPE.

Dans ce cadre, au 31 décembre 2021, la Société détient 1.898.169 de ses propres actions. Un rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conditions dans lesquelles les actions ont été rachetées et utilisées sera remis aux associés.

Il sera ainsi proposé aux associés :

- d'autoriser la Société à racheter, en une ou plusieurs fois et dans la limite de 10% de son capital social, tout ou partie de ses actions qui seront détenues par le FCPE Alvest, et ce afin de permettre à la Société de gestion d'honorer en temps utile les demandes de rachat en instance émanant des porteurs de parts du FCPE Alvest ;
- de décider que le rachat desdites actions pourra donner lieu aux opérations visées à l'article L. 225-209-2 du Code de commerce ;
- d'autoriser le Président à procéder à l'annulation ou à la réallocation d'actions acquises dans le cadre du rachat de ses actions ;
- de donner tous pouvoirs au Président à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les modalités, signer tous actes d'achat, de cession ou de transfert, et plus généralement prendre toutes mesures utiles et remplir toutes formalités.

PRETS INTERENTREPRISES

La Société n'a contracté aucun emprunt, ni consenti aucun prêt interentreprises au sens de l'article L.511-6 du Code monétaire et financier.

QUITUS DU PRESIDENT

Nous vous proposons de donner quitus au Président de la Société pour sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

ADMINISTRATION DE LA SOCIETE

Le 1^{er} juillet 2021, Jean-Marie Fulconis a démissionné de son mandat de Président de la Société. Antoine Maguin, jusqu'alors Directeur Général, a été nommé Président de la Société à compter du 1^{er} juillet 2021 par le Comité de surveillance.

Le Comité de Surveillance est composé des membres suivants :

- Monsieur Jean-Marie Fulconis, président du Comité de Surveillance ;
- Monsieur Benoît Raillard, Membre CDPQ ;
- Monsieur Philippe le Gourriec, Membre CDPQ ;
- Monsieur Matthieu Labouche, en qualité de censeur, Ardian ;
- Monsieur Antoine Lencou-Barême, Membre, Ardian ;
- Monsieur Richard Battey, Membre Sagard ;
- Monsieur Jérôme Triebel, en qualité de censeur, Sagard ;
- Monsieur François Calvarin en qualité de représentant permanent de Airport 1, Membre Airport ;
- Monsieur Per Utnegaard, en qualité de membre indépendant ;
- Monsieur Dominique Gaillard, en qualité de membre indépendant.

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous vous rappelons que les commissaires aux comptes de la Société sont la société KPMG S.A, domicilié Tour Eho - 2 avenue Gambetta - 92066 Paris La Défense Cedex, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 775 726 417 et la société RSM Paris SAS, 26 rue Cambacérés, 75008, Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 792 111 783 ont été nommées jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2021.

RSM
RSM Paris

26, rue de Cambacérés
75008 Paris

KPMG
KPMG Audit

Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex

ALVEST HOLDING S.A.S.

Siège social : 100, boulevard du Montparnasse - 75014 Paris
Société par actions simplifiée au capital de de 5 617 103,95 euros.

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2021

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Immobilisations financières

Votre société procède à des estimations comptables dans le cadre habituel de la préparation de ses états financiers, qui portent notamment sur la valorisation des titres de participation et créances rattachées sur les participations. Nous avons revu les hypothèses retenues et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans ces notes de l'annexe. Nous avons ainsi procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Ratios financiers – continuité de l'exploitation

La note 1 « Faits caractéristiques de l'exercice » de l'annexe aux comptes sociaux présente la situation du Groupe au regard de ses obligations vis-à-vis de ses prêteurs senior et l'appréciation qui en est faite par la direction. Cette note précise que des discussions sont planifiées sur le deuxième trimestre 2022 visant à définir les termes d'un reset du ratio de levier pour les tests à venir. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Société, nous avons examiné la situation de votre Société au regard de l'incertitude qui résulterait des discussions sur le financement du Groupe et avons apprécié l'information donnée en annexe à ce titre.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés.

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

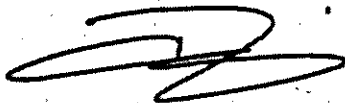
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris et à Paris la Défense le 29 avril 2022

Les commissaires aux comptes

RSM Paris

Société de Commissariat aux Comptes,
Membre de la Compagnie Régionale de Paris



Stéphane MARIE

Associé

KPMG Audit (Département de KPMG S.A.)

Société de Commissariat aux Comptes, Membre de la
Compagnie Régionale de Versailles



Philippe CHERQUI

Associé